

Avis du Comité d'éthique de Radio France sur la chronique humoristique diffusée le 31 août dans l'émission Zoom Zoom Zen

Réuni le lundi 7 septembre 2026, le Comité d'éthique de Radio France a analysé la séquence de l'émission Zoom Zoom Zen au cours de laquelle s'exprime l'humoriste Ameziane, diffusée le lundi 31 août 2026. Le Comité a estimé opportun de se saisir des propos exprimés dans ce billet humoristique, en vertu de son champ de compétence défini par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016.

Le Comité rappelle, en premier lieu, que l'humour relève d'une liberté fondamentale et doit pouvoir s'exercer en toute indépendance, dans le respect des principes qui encadrent son expression.

Le Comité insiste, en deuxième lieu, sur l'importance de distinguer information et humour, deux registres également soumis aux impératifs de maîtrise de l'antenne et qui engagent la responsabilité de l'éditeur.

Dans le contexte de défiance et de polarisation qui agite l'espace public, le Comité invite les collaborateurs de Radio France, dont les humoristes, à observer une vigilance particulière dans l'exercice de leur rôle à l'antenne, en veillant au respect de la dignité des personnes citées.